Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

Procès-verbal de l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (volet agglomération)

Le mardi 17 février 2015 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Benoit Dorais, président
M. Robert Coutu, vice-président
Mme Mary Deros
M. Sterling Downey
M. Michel Gibson
M. Richard Guay
Mme Lorraine Pagé
Mme Chantal Rossi
Mme Sophie Thiébaut

COMMISSAIRES ABSENTES

Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente
Mme Marie-Eve Brunet

Huit citoyens, un employé de la Ville, cinq journalistes et un observateur de Postes Canada étaient présents dans la salle.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président invite les personnes à prendre place et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05, malgré le fait que le vice-président soit en entrevue à la galerie de la presse à propos du sujet de cette soirée. Il se présente et invite les membres de la commission à faire de même à tour de rôle. M. Dorais rappelle les étapes de l'examen public relatif aux impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain.

- Au mois de décembre 2013, Postes Canada a annoncé son Plan d'action en cinq points pour rationaliser ses opérations de livraison de service postal et dans le but de mettre fin à la livraison du courrier à domicile.
- Dès le 16 décembre 2013, le conseil municipal de la Ville de Montréal adopta une résolution demandant à Postes Canada de surseoir à sa décision et d'amorcer le plus rapidement possible un dialogue avec les municipalités qui sont directement touchées par la réforme des services postaux. Plusieurs autres municipalités de l'agglomération, du Québec et du Canada ont posé le même geste subséquemment. À cette séance, le conseil municipal a mandaté la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise de tenir une consultation publique au sujet des impacts sur la population montréalaise de cette décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain.
- Le 21 novembre 2014, l'examen public a été publicisé par différentes opérations de communication : avis public et communiqué de presse auprès des médias électroniques, invitation auprès de personnes, d'organismes, de groupes d'intérêt et de représentants de la Ville et des villes liées, document d'information en soutien à cet examen sur le site internet des commissions permanentes et finalement, des manchettes diffusées sur Twitter et Facebook.
- Le 9 décembre dernier, les différentes directions de la Ville ont présenté publiquement les informations disponibles et leurs analyses sur le fait de déployer des boîtes postales communautaires dans des lieux densément peuplés et lotis. Suite à l'invitation de la commission, Postes Canada a pris part à cette consultation publique. Ses représentants nous ont présenté le Plan d'action en cinq points et ont répondu aux questions des membres et du public.
- Les 20, 21 et 22 janvier 2015, les citoyens et les organismes ont été invités à présenter leurs mémoires et à émettre leurs commentaires devant les membres de la commission concernant les impacts de cette décision de Postes Canada. Tous les mémoires déposés sont disponibles sur le site Internet des commissions du conseil de la Ville de Montréal.

Le président informe que cette séance constitue l'avant-dernière étape du processus de consultation. La commission adopte ce soir ses recommandations à la suite de son analyse des mémoires et des commentaires reçus. Celles-ci seront déposées subséquemment aux instances décisionnelles.

Mais tout d'abord, comme il doit considérer les points consignés à l'ordre du jour, il signale aux intervenants inscrits à la période de questions des citoyens qu'ils auront l'occasion de formuler leurs commentaires et de poser des questions de précisions à la suite de l'adoption des recommandations.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Rossi, appuyée par Mme Pagé, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 20, 21 et 22 janvier 2015

Sur une proposition de Mme Deros, appuyée par M. Gibson, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. Délibérations finales et adoption des recommandations relatives aux impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

C'est ainsi qu'au dénouement de ses séances de travail, après analyse des préoccupations, commentaires et recommandations du public, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise soumet les recommandations suivantes au conseil municipal dont le président en fait une lecture intégrale.

À la suite de l'examen public mené et relatif aux impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise remercie les représentants de la Ville de Montréal et de Postes Canada pour leur collaboration et les citoyens et organismes pour leur participation.

ATTENDU QUE le Canada serait le premier pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le seul du G8 à mettre fin drastiquement à la livraison du courrier à domicile;

ATTENDU QUE 68 % de la population du Québec (selon un sondage Angus Reid) et que 95 % des mémoires présentés devant cette commission s'objectent à la décision annoncée par Postes Canada au mois de décembre 2013 d'éliminer la livraison du courrier à domicile et d'installer les boîtes postales communautaires dans les centres urbains et critiquent l'absence de transparence qui émane de cette décision; de plus, les milliers de signatures recueillies dans le cadre de la campagne Sauvons Postes Canada *corroborent cette position;*

ATTENDU QUE le caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de nombreuses collectivités canadiennes se sont exprimées contre l'arrêt de la livraison du courrier à domicile;

ATTENDU QUE la Loi sur la Société canadienne des postes confère un privilège exclusif à Postes Canada et que cette dernière doit assurer un service postal universel à tous les destinataires sans aucune discrimination;

ATTENDU QUE le Plan d'action en cinq points de Postes Canada a été imposé sans processus législatif au Parlement canadien;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise soumet les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

LES IMPACTS SUR LA POPULATION MONTRÉALAISE

CONSIDÉRANT *les interventions des citoyens et des groupes entendus lors de la consultation publique menée par la commission;*

CONSIDÉRANT l'*insuffisante consultation publique dirigée par Postes Canada (sondage en ligne et invitations ciblées), et décriée lors des auditions de la commission;*

CONSIDÉRANT *le non-respect des consommateurs et des partenaires dans le processus mis en place par Postes Canada qui ont été peu ou pas pris en compte, incluant les impacts négatifs sur la population;*

CONSIDÉRANT que plusieurs intervenants crédibles ont mis en doute l'étude du Conference Board of Canada sur les difficultés financières de Postes Canada et que la commission partage également ce doute, d'autant plus qu'aucune autre analyse ne vient confirmer ou infirmer les conclusions de cette dernière;

Il est recommandé:

R-1

Que la Ville et l'agglomération de Montréal considèrent tous les recours possibles et fassent pression auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada pour mettre fin à l'implantation de nouvelles boîtes postales communautaires sur leur territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***

CONSIDÉRANT *que l'agglomération de Montréal est composée de 1,8 million d'habitants;*

CONSIDÉRANT *que la population aînée est diversifiée, qu'elle représente plus de 15 % de la population et que d'ici 2026, une personne sur cinq habitant l'île de Montréal aura 65 ans et plus;*

CONSIDÉRANT *que les propositions avancées par Postes Canada, relativement à la gestion individuelle des accommodements prévue dans l'implantation des boîtes postales communautaires pour les personnes à limitations fonctionnelles (33 % de la population du Québec), semblent irréalistes pour assurer un service continu à cette clientèle vulnérable, souvent démunie;*

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à l'application du Plan d'action en cinq points de Postes Canada n'ont pas été chiffrés et que les conséquences nombreuses pour les citoyennes et les citoyens n'ont pas été évaluées;

CONSIDÉRANT l'utilisation limitée des technologies numériques par les personnes âgées, les personnes à limitations fonctionnelles et les citoyennes et les citoyens défavorisés démontrée devant la commission;

CONSIDÉRANT combien l'autonomie de ces personnes et leur maintien à domicile constituent des priorités;

CONSIDÉRANT l'importance de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés, de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec *et de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités;*

CONSIDÉRANT que le formulaire médical exigé par Postes Canada porte atteinte à la vie privée et constitue une discrimination;

Considérant la Politique d'accessibilité universelle, adoptée en 2011, et mise en œuvre par la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'approche de Postes Canada ne correspond pas à l'application d'une politique d'accessibilité universelle, et est, au contraire, fondée sur la notion d'accommodements;

CONSIDÉRANT le rôle social des facteurs et factrices trop souvent ignoré;

CONSIDÉRANT que la fin du service à domicile entraînerait une privatisation de services de même que des coûts additionnels pour la population, notamment pour les personnes les plus démunies;

CONSIDÉRANT que Postes Canada n'a porté aucune considération aux impacts négatifs et quotidiens sur la population, les consommateurs et leurs partenaires;

CONSIDÉRANT que pour la Ville et l'agglomération de Montréal, la livraison du courrier à domicile constitue un service essentiel pour leur population;

Il est recommandé :

R- 2

Que la Ville et l'agglomération de Montréal refusent l'application du Plan d'action en cinq points de Postes Canada au nom des citoyens et citoyennes qu'elles représentent et exhortent la société d'État à maintenir la livraison du service postal à domicile en milieu urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes, Postes Canada outrepasse ses compétences en éliminant la livraison du courrier à domicile sans approbation par le Parlement canadien; cette décision étant inconstitutionnelle et inopérante;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi canadienne sur les droits de la personne, l'élimination de la livraison du courrier à domicile par Postes Canada entraîne une discrimination :

- en ne tenant pas suffisamment compte des besoins particuliers des personnes âgées ou des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- en accroissant la vulnérabilité des personnes âgées ou des personnes ayant des limitations fonctionnelles en ajoutant de nouveaux obstacles à leur accessibilité;
- en ne satisfaisant pas à l'obligation à prendre des mesures d'adaptation à l'égard des personnes, sans que ces mesures ne soient toutefois excessives, ce qui constitue un manquement contraire aux lois précédemment citées;
- en ne se sentant pas astreint d'honorer la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ce qui, par ailleurs, soulève les difficultés à l'implantation des boîtes postales communautaires qui respecte la Politique d'accessibilité universelle adoptée par la Ville de Montréal;

- o en n'assurant pas un niveau de service comparable, universel et abordable pour toutes les collectivités.

R-3

Que la Ville et l'agglomération de Montréal déposent une requête en intervention en Cour fédérale afin qu'elle puisse intervenir et se tenir informée du déroulement du dossier dans le cadre du recours entamé par le Syndicat des travailleurs et des travailleurs des postes (STTP), le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, l'Alberta Network for Mental Health, l'Arch Disability Law Centre, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, la Fédération nationale des retraités, l'Association des syndicalistes retraités du Canada et mesdames Patricia Israel et Susan Dixon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

****

CONSIDÉRANT les nombreuses pertes d'emplois directs et indirects sur le territoire montréalais ayant un effet négatif sur l'économie ;

CONSIDÉRANT les risques de perte de valeur du patrimoine immobilier pour les propriétaires situés près des boîtes postales communautaires extérieures;

R- 4

Que la Ville et l'agglomération de Montréal exigent de Postes Canada :

- **Une étude sur l'évaluation des conséquences économiques de la perte d'emplois directe et indirecte de ses employés;**
- **Une étude sur les risques de perte de valeur du patrimoine immobilier pour les propriétaires situés près des emplacements des boîtes postales communautaires.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

****

LES IMPACTS SUR LES CHAMPS DE COMPÉTENCES DES VILLES

CONSIDÉRANT l'absence de transparence et d'engagement de Postes Canada soulignée à plusieurs reprises par les intervenants entendus lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT que Postes Canada est une société d'État et de services publics et que la population est la première à subir les contrecoups de l'ensemble de leurs décisions unilatérales;

CONSIDÉRANT que Postes Canada n'a soumis aucune alternative possible à son Plan d'action en cinq points;

CONSIDÉRANT que Montréal a été désignée en 2006 Ville UNESCO de design et que l'affirmation de cette désignation est articulée autour de l'amélioration du design de la Ville;

CONSIDÉRANT les nombreux exemples de municipalités exposés à la commission où les boîtes postales communautaires ont un impact visuel important dans les quartiers;

CONSIDÉRANT qu'il faudrait 15 000 emplacements de boîtes postales communautaires pour desservir les 700 000 logements privés de l'agglomération, ce qui représenterait environ 25 kilomètres de boîtes mises bout à bout;

CONSIDÉRANT les nombreux exemples de municipalités exposés à la commission qui ont mis en évidence les problèmes d'implantation et d'entretien de ces boîtes postales communautaires;

CONSIDÉRANT les impacts de l'implantation des boîtes postales communautaires sur les services d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT, à l'instar de nombreux exemples d'autres municipalités exposés à la commission, qu'une augmentation des coûts des services municipaux est plausible (déneigement, nettoyage et pollution visuelle, éclairage, circulation, stationnement, sécurité, aménagement paysager et urbain, etc.);

CONSIDÉRANT que Postes Canada procède à l'installation des boîtes postales communautaires sans entente formelle avec les municipalités;

Il est recommandé :

R-5

Que la Ville et l'agglomération de Montréal fassent valoir, auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada, les conséquences financières et opérationnelles, appréhendées ou prévisibles, de l'application du Plan d'action en cinq points sur leurs champs de compétence et cadre réglementaire, notamment en matière d'urbanisme, de gestion du domaine public, de sécurité et d'accessibilité universelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***

R-6

Que la Ville et l'agglomération de Montréal fassent valoir, auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada, les ratés de l'implantation des boîtes postales communautaires, notamment le non-respect des lignes directrices, guides et normes sur lesquels repose le Plan d'action en cinq points.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***

M. Dorais indique que ces recommandations de même que le rapport de la commission seront déposés au conseil municipal du 23 février et au conseil d'agglomération du 26 février 2015.

5. Période de questions et de commentaires du public

Le président annonce la période de questions et de commentaires des citoyens et son fonctionnement tout en invitant un premier citoyen inscrit à prendre la parole.

5.1 M. Denis Lemelin, président national, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)

M. Lemelin remercie la commission pour avoir permis aux citoyens et aux groupes de s'exprimer et pour avoir accompli avec brio le défi de cette consultation publique. Il espère que cette dernière servira d'exemple pour l'ensemble des municipalités. Il félicite les membres pour la nature des recommandations formulées : 1) la transparence exigée de la part de Postes Canada; 2) le partage de l'information concernant les études effectuées; 3) la prise en compte des besoins exprimés par les citoyens; 4) l'engagement de la Ville de passer à l'action.

La commission ne requiert pas une intervention ponctuelle, poursuit M. Lemelin. De plus, par une recommandation unilatérale, elle cible à la fois Postes Canada et le gouvernement fédéral de transmettre des directives claires à la société d'État, ce qui est très satisfait selon lui.

Il s'agit maintenant d'anticiper les démarches à réaliser auprès de la ministre responsable de la poste Mme Lisa Raitt ou bien d'intervenir directement auprès du bureau du premier ministre, M. Harper, déclare M. Lemelin. Le travail de la commission a mis l'accent sur le respect de la démocratie en plus de créer un effet d'entraînement auprès des municipalités dans l'ensemble du pays, conclut-il.

M. Dorais répond que dès le début de l'analyse du dossier, la Ville a fermement dit NON au projet compte tenu des impacts anticipés sur l'aménagement urbain, la gestion du domaine public et les personnes à limitations fonctionnelles. Dans cet exercice, les interventions des citoyens ont permis de mesurer l'ampleur des conséquences de la décision de Postes Canada et de bonifier les travaux de la commission, notamment au sujet des personnes âgées et de celles ayant des limitations fonctionnelles. Au moment de rendre public le mandat de la commission, M. Coderre avait mentionné de prendre toutes les actions possibles pour que celle-ci se fasse entendre, ajoute-t-il. Concernant les mesures politiques qui seront prises, « cela devient la prérogative du maire de réagir et de tous les élus de s'approprier le rapport et de prendre les initiatives appropriées. Voilà pourquoi la commission n'a pas voulu orienté les actions, outre de dire que soient prises toutes les mesures nécessaires, afin de laisser toute la latitude possible », parachève le président.

En outre, des commissaires tiennent à préciser que trois membres de la commission siègent au comité exécutif à titre de conseillers associés en plus de deux chefs des partis d'opposition et que tous partagent, avec les 15 villes liées qui composent le conseil d'agglomération, une position formelle contre l'implantation du Plan d'action en cinq points de Postes Canada.

5.2 M. Alain Duguay, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), section locale

Dans tout le débat qui le préoccupe compte tenu de ses fonctions, M. Duguay évoque qu'il avait honte d'être canadien depuis ces derniers mois. Toutefois, après avoir entendu la lecture des recommandations de la commission, il peut maintenant dire qu'il est très fier d'être Montréalais. Lui aussi remercie les commissaires pour avoir pris le temps et le soin d'écouter les intervenants. De par leur fonction et représentant les citoyens de proximité, les élus municipaux, dit-il, ont un rôle important à jouer auprès de Postes Canada.

Le président du syndicat réclame un suivi des actions entreprises par la Ville dans ce dossier. M. Dorais s'engage à lui faire parvenir, par courriel, la réponse du comité exécutif aux recommandations de la commission. À son avis, elle devrait être formulée assez rapidement, sans attendre le délai de six mois, comme c'est le cas dans les dossiers généralement traités devant une commission. L'urgence du traitement de ce dossier est autre. Quant aux procès-verbaux adoptés, ils seront disponibles dès demain sur le site Internet des commissions et le rapport lui-même, il sera public et déposé sur le web dès qu'il sera déposé au conseil municipal le 23 février.

5.3 M. PATRICE BENOÎT, TRÉSORIER, CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN (CSN)

M. Benoît fait état du déficit de démocratie rencontrée dans le cadre du traitement de ce dossier par Postes Canada. À l'image de l'interlocuteur précédent, lui aussi se dit fier d'être Montréalais à la suite des résultats de cette consultation publique. Afin de pouvoir se situer dans le temps, il questionne s'il y a une date limite pour obtenir les réactions aux recommandations de la commission.

M. Dorais explique que la commission a élaboré tout son processus d'examen dans des délais courts afin que le conseil municipal puisse recevoir le rapport à sa séance du mois de février 2015. C'est pourquoi, pour réagir à l'actualité, il ose exprimer que la réponse du comité exécutif proviendra avant les six mois habituellement alloués.

5.4 MME MICHELINE JOURDAIN, PRÉSIDENTE, ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC (AREQ-CSQ) ÎLE DE MONTRÉAL

Mme Jourdain remercie les membres de la commission au nom de toutes les personnes âgées qu'elle représente, qui ne sont pas nécessairement handicapées mais qui ont de plus en plus de limitations fonctionnelles. Elle déposera les recommandations adoptées ce soir à la Table de concertation des aînés de Montréal dont la réunion se tient dans les jours qui suivent.

Elle communique une information provenant du président du Conseil régional de l'Association des retraités, région de Montréal. Une carte postale a été distribuée dans les boîtes aux lettres des résidents publicisant la cueillette du courrier dans les boîtes postales des personnes âgées ou à limitations fonctionnelles qui auraient besoin d'une livraison du courrier à domicile pour la somme de 3 $ par semaine.

Le président remercie les intervenants pour avoir participé aux travaux de la commission. Ayant entendu toutes les personnes inscrites, le président procède à la période de questions et de commentaires des membres de la commission.

6. Période de questions et de commentaires des membres de la commission

Les membres remercient tous les intervenants pour avoir déposé des mémoires, pour être venus les présenter et pour la qualité de ceux-ci. Ils soulignent que plusieurs des commentaires soumis ont servi d'arguments dans les recommandations présentées.

En réponse aux intervenants qui ont dit être fiers d'être Montréalais à la suite de cette consultation publique, des commissaires ont précisé être fiers de les représenter et disent souhaiter que les citoyens de toutes les grandes villes se mobilisent contre la décision de Postes Canada. Et si une mobilisation s'avérait effective, « le travail accompli démocratiquement par cette commission serait largement porteur pour tous les Canadiens. »

Une commissaire dit souvent entendre que les citoyens ne s'intéressent pas à la politique. Cependant, « cet examen public vient de démontrer que lorsqu'ils se déplacent, ils le font à leur risque et avec toute leur énergie. » De plus, elle indique que Postes Canada, une société de la Couronne, a failli à ses responsabilités et qu'elle doit être mieux encadrée par le Parlement canadien. Postes Canada ne veut pas remettre en question son Plan d'action. Pour cette raison, dit-elle, leur consultation publique est défaillante en n'entendant pas tous les commentaires des citoyens. De plus, Postes Canada va à l'encontre des champs de responsabilité des municipalités, termine-t-elle.

En plus de rallier tous les partis politiques, cette expérience en commission fut très enrichissante et les membres y ont mis tout leur cœur, indique une autre commissaire. Tous les éléments sont présents pour que le maire, M. Coderre, fasse pression auprès des instances supérieures. Elle félicite le président pour sa détermination et les initiatives mises de l'avant pour mener à bon port cette consultation.

Dès la prise de connaissance du mandat par la commission, la question de la compétence fédérale fut soulevée, précise un autre membre. Puis, ayant placé les citoyens au centre des préoccupations des élus, cette interrogation fut vite écartée. « Après avoir considéré tous les mémoires, la commission dépose ainsi un rapport novateur en anticipant la réaction des citoyens. En tant qu'élus, on s'est tenu debout pour faire respecter nos champs de compétences et on est très fiers de travailler avec et pour les Montréalais », conclut-il.

Un commissaire précise que cette séance sonne la fin des travaux de la commission, mais qu'il ne s'agit pas pour autant de la fin du sujet. Tous les élus resteront porteurs du dossier afin de trouver des solutions à cette problématique, dit-il.

L'impact de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile se fait déjà ressentir auprès des personnes âgées et handicapées et des jeunes familles, admet un autre commissaire dont les boîtes postales communautaires ont été installées dans sa municipalité. Il est satisfait de la finalité des travaux de la commission et souligne que les 14 villes liées sont toutes d'accord avec cette démarche. Cependant, il souhaite qu'une requête auprès de la Cour fédérale soit inscrite rapidement, au nom des citoyens.

7. Levée de l'assemblée

Le président prend la parole pour clore cette assemblée publique en remerciant les intervenants pour la qualité de leurs interventions. À son avis, tous sortent gagnants de faire intervenir les citoyens et il avoue être très heureux d'entendre que la Ville fait preuve de démocratie. Maintenant, son plus grand souhait est que les autres villes soient intéressées par les travaux de cette commission, qu'elles emboîtent le pas et que Postes Canada agisse avec célérité. Il invite le public à consulter le rapport qui fait état des constats de la Ville, de la position de Postes Canada, des écarts constatés et des recommandations bien appuyées par les commentaires, les mémoires et les interventions des citoyens.

M. Dorais félicite les membres pour leur participation et pour le déroulement des travaux de la commission, réalisés sans arbitrage et sans partisanerie. Il remercie les personnes et organismes pour leurs témoignages et leurs commentaires, puis Mme Monique Vallée, responsable du dossier au comité exécutif, M. Driss Ezzaher de la Division de la circulation et occupation du domaine public, les autres professionnels de la Ville provenant de la Direction de la diversité sociale, de la Division de la planification urbaine, des Services des affaires juridiques et du Greffe pour leur soutien à la commission de même que les représentants de Postes Canada et le public présent.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 30.

ADOPTÉ LE : _____

« *original signé* »

Benoit Dorais
Président

« *original signé* »

Diane Côté
Secrétaire recherchiste